

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2025 – 156

Le 17 novembre 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL MEG Energy Corp. (MEG - CVE1) Plan d'arrangement (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire No. 146-25 et de l'avis aux membres No. 2025-155 publiés le 14 novembre 2025, le prix de fermeture de Cenovus Energy Inc. (TSX: CVE) en date du 14 novembre 2025, est fixé à 25,40\$ CA par action.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat CVE1 sera le suivant :

NOUVEAU LIVRABLE i) 60 actions ordinaires de Cenovus Energy Inc. (CVE);
PAR CONTRAT CVE1 : ii) 1500,00\$ CA;
 iii) une considération en espèces de 10,41\$ CA équivalente à 0,41 (100 x 0,0041) actions de Cenovus Energy Inc. (basé sur le prix de fermeture de CVE le 14 novembre 2025).

Tout autre détail du rajustement compris dans la circulaire No. 146-25 et dans l'avis aux membres No. 2025-155 demeurent inchangés.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC